

BROCHURE GÉNÉRALE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE GYMNASTIQUE

Meurthe-et-Moselle et Meuse



2026/2027



TABLE DES MATIÈRES

1	<u>GLOSSAIRE</u>	-----	p.03
2	<u>ORGANISATION</u>	-----	p.04
	• <u>BUREAU</u>	-----	p.04
	• <u>COMMISSION COMPÉTITIVE</u>	-----	p.05
	• <u>COMISSIONS NON COMPÉTITIVES</u>	-----	p.05
3	<u>TARIFICATION</u>	-----	p.06
	• <u>AFFILIATION & COTISATION CLUBS</u>	-----	p.06
	• <u>LICENCES</u>	-----	p.07
	• <u>FRAIS D'ENGAGEMENT COMPÉTITIF</u>	-----	p.07
	• <u>FRAIS D'INSCRIPTION STAGE / REGROUPEMENT</u>	-----	p.08
	• <u>FRAIS D'INSCRIPTION FORMATION</u>	-----	p.08
4	<u>REMBOURSEMENTS ET INDEMNITÉS</u>	-----	p.10
	• <u>RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS DIVERS</u>	-----	p.10
	• <u>COMPÉTITIONS : JUGES ET OFFICIELS</u>	-----	p.11
	• <u>STAGES & REGROUPEMENTS DÉPARTEMENTAUX</u>	-----	p.12
	• <u>MODALITÉS DES REMBOURSEMENTS ET INDEMNITÉS</u>	-----	p.13
5	<u>AIDES AUX CLUBS</u>	-----	p.14
	• <u>AIDES AUX NOUVEAUX CLUBS</u>	-----	p.14
	• <u>AIDES AUX FORMATIONS DE 1^{er} NIVEAU</u>	-----	p.15
6	<u>AIDES AUX GYMNASTES</u>	-----	p.16
7	<u>AMENDES & PÉNALITÉS</u>	-----	p.17
	• <u>FORMATION</u>	-----	p.17
	• <u>COMPÉTITION</u>	-----	p.18
8	<u>MODALITÉS DE PAIEMENT</u>	-----	p.20

Glossaire

✓ CD54/55 :	Comité Départemental de Gymnastique de Meurthe-et-Moselle et de Meuse
✓ GAF	Gymnastique Artistique Féminine
✓ GAM	Gymnastique Artistique Masculine
✓ GAC	Gymnastique Acrobatique
✓ GR	Gymnastique Rythmique
✓ SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
✓ COL	Comité d'Organisation Local
✓ Juge N1	Juge Niveau 1
✓ PSC	Formation Premiers Secours Citoyen
✓ RIB	Relevé Identité Bancaire

ORGANISATION

Les informations sont mises à disposition à l'ensemble des clubs sur le site internet du comité départemental : www.cd54gym.fr

Pour nous contacter : contact@cd54gym.fr

• BUREAU

PRÉSIDENCE



Laëtitia LUX

Présidente



Damien NOBLET

Vice-Président

SECRÉTARIAT



Michel MARCHAND

Secrétaire



Poste VACANT

Secrétaire-adjoint

TRÉSORERIE



Mélanie CHERRIER

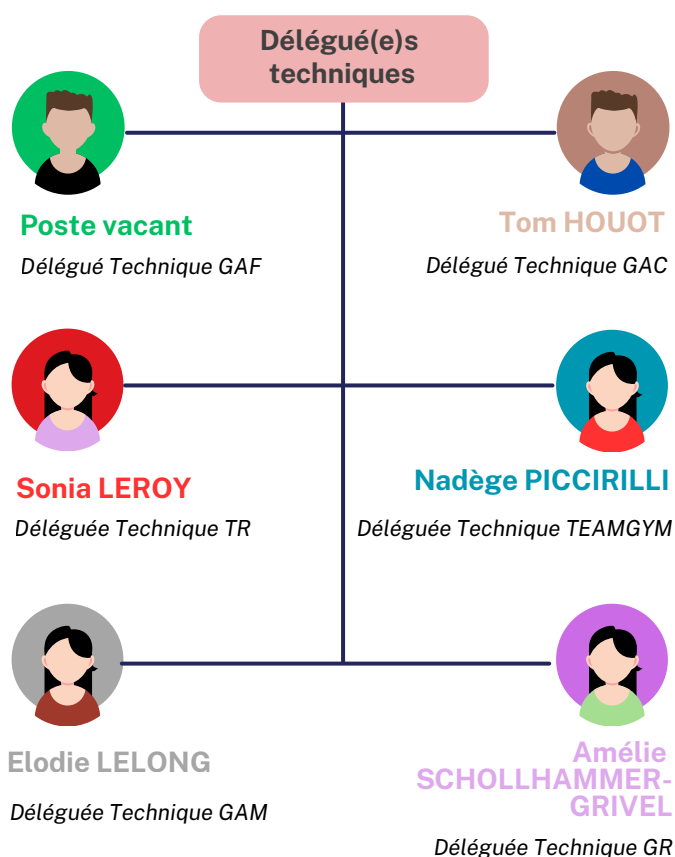
Trésorière



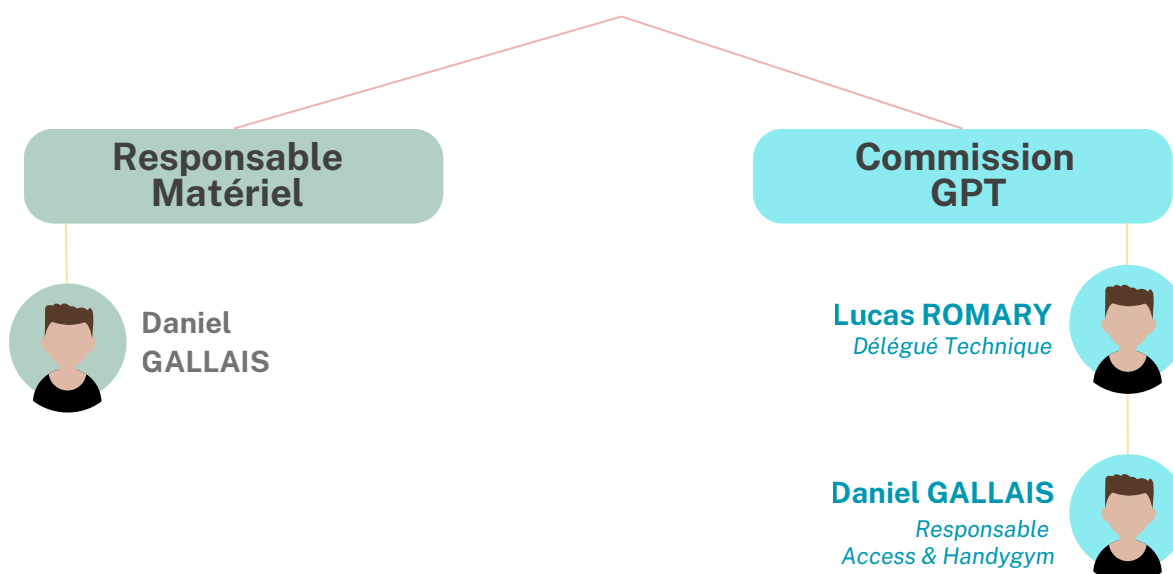
Poste VACANT

Trésorier-adjoint

• COMMISSION COMPÉTITIVE



• COMMISSIONS NON COMPÉTITIVES



TARIFICATION

• AFFILIATION / COTISATION CLUBS

AFFILIATIONS	2026 - 2027
Fédération	160,00€
Région	120,00€
Département	40,00€
TOTAL	320,00€

La part départementale de l'affiliation club est facturée directement par le Comité Départemental.

Lors de la première année et la seconde année d'affiliation d'un nouveau club, une aide financière est apportée par le comité départemental. (Plus de détails dans la rubrique « Aide aux clubs »)

• LICENCES

LICENCES	2026 - 2027
Part Fédérale	26,50€
Part Régionale	12,00€
Part Départementale	4,20€
Assurance	15.60€
Sacem	0,80€
TOTAL	59.10€

• FRAIS D'ENGAGEMENT COMPÉTITIF

Tarif des engagements des compétitions départementales	2026 - 2027
Individuel	7,50€
Duo	9,50€
Trio / Quatuor / Équipe / Ensemble	20,50€

- FRAIS D'INSCRIPTION STAGES / REGROUPEMENTS**

Tarif des inscriptions aux stages et regroupements départementaux	2026 - 2027
Stage	8,00€
Regroupement	8,00€

- FRAIS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS**

Tarif des inscriptions aux formations départementales	2026 - 2027
Formation de CADRES	
Formation Minicoach	20,00€
Formation Aide-Animateur	20,00€

Tarif des inscriptions aux formations départementales	2026 - 2027
Formation de JUGES	
Juge N1 GAM	45.00€ (40,00€ frais pédagogiques + 5,00€ frais dossier)
Juge N1 GAF	45,00€ (40,00€ frais pédagogiques + 5,00€ frais dossier)
Autres formations	
PSC (si nombre suffisant)	65,00€

- Les tarifs sont précisés pour un seul gymnaste, y compris pour les stages ou regroupements d'équipe ou d'ensemble.
- D'autres actions départementales peuvent avoir lieu sur la saison. Une circulaire d'informations détaillée sera envoyée aux clubs au moment des inscriptions de l'événement.
- Les stages/regroupements/formations départementaux feront l'objet d'une circulaire d'information détaillant les informations de dates, lieux, tarifs et modalités d'inscription.
- **Pour plus d'informations**, contactez soit :

» Le référent technique de la discipline concernée ou le responsable des juges pour les formations N1 Juge (vous trouverez les noms et coordonnées de chacun d'entre eux sur notre site internet : www.cd54gym.fr dans la rubrique "Comité" puis "Répartition des missions et coordonnées des membres du CD54/55).

» Notre agent de développement qui se charge des inscriptions des événements à cette adresse : audrey.brigeot@cd54gym.fr

REMBOURSEMENTS ET INDEMNITÉS

• RÉUNIONS ET DÉPLACEMENTS DIVERS

Frais de déplacement	2026 - 2027	Précisions
Voiture	0,30€/km	10km et moins = 3,50€
Si co-voiturage d'une personne ou plus	0,35€/km	Avec au moins une personne prise en charge pour le CD54/55
Frais de route (péage, parking,...)	Oui	Sur justificatif
Train	Oui	Sur justificatif

Le décompte des kilomètres est fait à partir du domicile. Les frais déclarés seront vérifiés par le CD54/55 avant le remboursement.

Maximum de 300km aller/retour seront pris en charge.

Barème kilométrique selon « Mappy » au plus rapide.

• COMPÉTITIONS : JUGES ET OFFICIELS

Frais lors des compétitions	2026 - 2027	Précisions
DÉPLACEMENTS		
Frais de déplacement	0,30€/km	10km et moins = 3,00€
Si co-voiturage d'une personne	0,35€/km	La personne doit être une personne déjà prise en charge par le CD54/55
Si co-voiturage de 2 personnes ou plus	0,40€/km	Avec au moins une personne déjà prise en charge par le CD54/55
INDEMNITÉS		
Frais de jugement	8€/h	Arrondie au ¼ d'heure supérieur
REPAS (entre 2 séquences de compétitions) Uniquement le midi		
Repas d'un prestataire extérieur au COL ou préparé par le COL	Maximum 12€/personne convoquée	Remboursement au COL uniquement sur présentation d'une facture
HÔTEL		
Seulement si le déplacement est conséquent	50€ max	+8€ le petit déjeuner Sur demande au comité directeur et uniquement sur présentation de la facture

Le décompte des kilomètres est fait à partir du domicile. Les frais déclarés seront vérifiés par le CD54/55 avant le remboursement.
Maximum de 300km aller/retour seront pris en charge.
Barème kilométrique selon « Mappy » au plus rapide.

• STAGES ET REGROUPEMENTS DÉPARTEMENTAUX

Frais lors des stages/regroupements	2026 - 2027	Précisions
DÉPLACEMENTS des CADRES départementaux (convoquées)		
Voiture	0,30€/km	10km et moins = 3,00€
Si co-voiturage d'une personne	0,35€/km	La personne doit être une personne déjà prise en charge par le CD54/55
Si co-voiturage de 2 personnes ou plus	0,40€/km	Avec au moins une personne déjà prise en charge par le CD54/55
INDEMNITÉS des CADRES départementaux (convoquées)		
1/2 journée	25,00€	
Journée	50,00€	
Séquence nuitée	25,00€	

REPAS (entre 2 séquences de compétitions) des CADRES départementaux convoqués		
Repas	Maximum 12€/personne convoquée	Prise en charge sur ticket de caisse ou facture du repas envoyé à contact@cd54gym.fr ou audrey.brigeot@cd54gym.fr

Le décompte des kilomètres est fait à partir du domicile. Les frais déclarés seront vérifiés par le CD54/55 avant le remboursement.

Maximum de 300km aller/retour seront pris en charge.

Barème kilométrique selon « Mappy » au plus rapide.

• MODALITÉS DES REMBOURSEMENTS ET INDEMNITÉS

Les indemnités et remboursements de frais sont édités par les responsables d'actions, les responsables des juges ou le Comité Départemental.

- **Pour les compétitions** : le tableau doit être complété et signé sur place, puis transmis au délégué fédéral ou responsable de la compétition. Chaque juge devra en début de saison, transmettre son RIB à contact@cd54gym.fr
- **Pour les formations** : le tableau doit être complété par le responsable de l'action et envoyé au Comité Départemental à contact@cd54gym.fr dans un délai de 15 jours. Dans le cas où le délai serait dépassé, le règlement sera effectué en fin de saison sportive.
- **Pour les stages et regroupements** : le tableau doit être complété par le responsable de l'action et envoyé au Comité Départemental à contact@cd54gym.fr dans un délai de 15 jours. Dans le cas où le délai serait dépassé, le règlement sera effectué en fin de saison sportive.

AIDE AUX CLUBS

• AIDE AUX NOUVEAUX CLUBS

AFFILIATIONS et LICENCES	2026 - 2027	Aide
1ère année		
Fédération	160,00€	Offerte par le CD54/55
Région	120,00€	Offerte par CRGGE
Département	40,00€	Offerte par le CD54/55
3 premières licences (Président, Trésorier, Secrétaire)	181,47€	Offerte par le CD54/55
2ème année		
Fédération	160,00€	X
Région	120,00€	Offerte par le CD54/55
Département	40,00€	Offerte par le CD54/55
3 premières licences (Président, Trésorier, Secrétaire)	181,47€	X

• AIDE AUX FORMATIONS DE 1ER NIVEAU

Le Comité Départemental s'engage dans la formation de cadre et de juge des premiers niveaux et rembourse à hauteur de 50% les frais d'inscription.

Formations	Tarifs 2026 - 2027	Aide du CD54/55
Formation de CADRES		
Minicoach et Aide-Animateur	20,00€	50%
Formation de JUGES		
Juge N1 toutes disciplines	45,00€	50%
Autres formations		
PSC	65,00€	50%

Pour obtenir l'aide à la formation, la demande doit être effectuée avant le **30 juin 2027** à contact@cd54gym.fr

En cas de formation de premiers niveaux réalisées avec le Comité Régional, il est obligatoire de présenter la facture pour obtenir l'aide.

AIDE AUX GYMNASTES

Le Comité Départemental s'engage auprès de gymnastes de Haut niveau (listés) et alloue chaque année une enveloppe de **4000 euros**.

Cette enveloppe sera répartie selon les demandeurs d'aide, dans une limite de 1000 euros par gymnaste.

La demande doit être envoyée à contact@cd54gym.fr, **avant le 30 juin 2027**, accompagnée des justificatifs et factures.

AMENDES ET PÉNALITÉS

• FORMATION

- **L'inscription** aux formations est à réaliser avant la date limite indiquée sur la circulaire d'information.

Toute inscription intervenant après cette date ne pourra être retenue, sauf si un prolongement de la date des inscriptions est proposé par le Comité Départemental.

- Tous les participants à la formation doivent être **licenciés FFGYM** pour la saison en cours.
- **Le règlement** des inscriptions est à effectuer par virement 5 jours avant le début de la formation, à l'intention du CD54. Il est encore possible de régler vos inscriptions par chèque, mais la solution du virement est à préférer.
- En cas de **désistement** dès les 5 jours précédant la formation :
 1. Sans raison valable : l'ensemble des frais sont dus.
 2. Avec raison valable (maladie, contrainte professionnelle, ...) et présentation d'un justificatif : seuls les frais de dossier restent dus.

• COMPÉTITION

1. **Les engagements** doivent être réalisés via ENGAGYM, avant la date limite inscrite au calendrier et communiquée par le Comité Départemental.

En cas d'engagement réalisé après la date limite, l'amende est la suivante : **tarif d'engagement doublé par gymnastes et/ou par duo et/ou par trio, quatuor, équipe.**

2. **L'organigramme prévisionnel paraîtra sur le site internet du CD54/55 et sera communiqué aux clubs à J-21 :**

- Une fois l'organigramme prévisionnel communiqué, **les clubs auront alors 7 jours (donc jusqu'à J-14)** pour faire leurs demandes de changements (exemple : inversion d'après par manque d'entraîneur) et effectuer les changements de composition d'équipe via ENGAGYM.

3. **L'organigramme définitif paraîtra à J-14 sur le site internet du CD54/55 et sera communiqué aux clubs :**

- Un organigramme rectificatif à jour des derniers forfaits paraîtra à **J-4 avant la compétition.**
- Les demandes de changement de composition pourront être autorisées uniquement sur présentation de certificat médical. Les demandes seront effectuées via ENGAGYM.

Si des demandes de changements de composition d'équipe interviennent après la date limite de J-14, et ce sans justificatif, les engagements dus seront doublés.

4. **La date de forclusion est fixée à J-14 :**

- Entre J-14 et J-5 **AVEC** ou **SANS** certificat médical : **Frais d'engagement uniquement**
- Entre J-4 et J+1 **AVEC** certificat médical : **Frais d'engagement uniquement**
- Entre J-4 et J+1 **SANS** certificat médical : **Frais d'engagement doublés**

5. **Le dépôt des musiques doit être réalisés sur DJGYM avant J-7 sur DJGYM**

6. **Le paiement des engagements doit être réalisé entre J-14 et J-1 :**

Si le paiement des engagements dus devait intervenir après J-1, une amende de **20 euros** sera demandée.

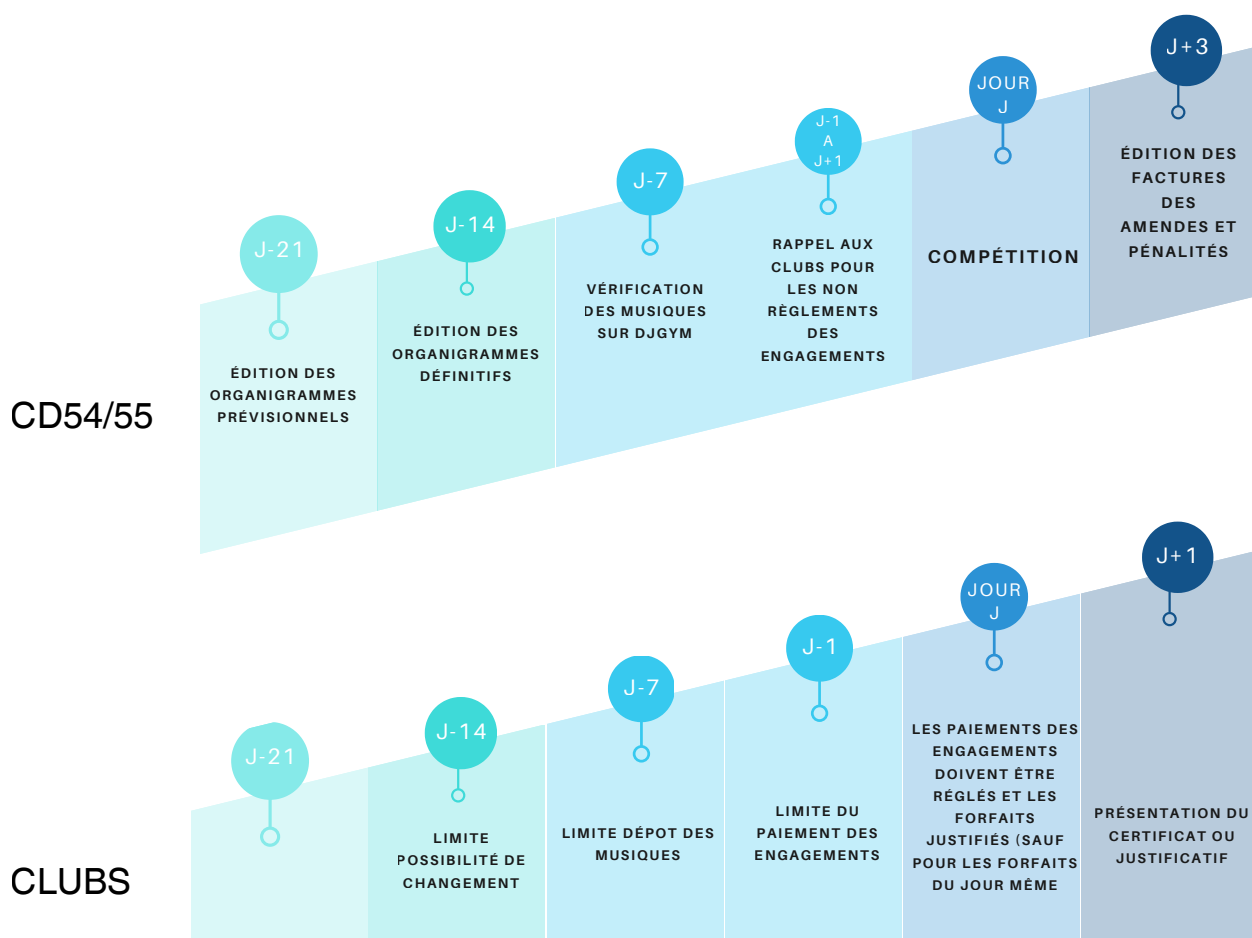
Détail :

- Entre J-14 et J-1 : paiement des engagements par les clubs.
- Entre J-1 et J+1 : un rappel sera effectué par le CD54/55 aux clubs qui n'auraient pas effectué le paiement. En cas de non paiement dans cet intervalle, le CD54/55 appliquera l'amende de **20 euros**.

À partir de J+3, le Comité Départemental éditera les factures des amendes et pénalités dues de la compétition passée et les enverra aux clubs.

7. **Pénalités pour les juges clubs (GAF et GAM) :**

- Si le club ne fournit pas le nombre de juges demandés par le ou la responsable des juges, une amende de **50 euros** sera demandée par journée où il manque un juge.
- Le planning des juges sera communiqué aux clubs J-14 avant la compétition.



MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être réalisés dans les **délais impartis**, sous peine d'être redevable d'une amende (voir chapitre « amendes et pénalités).

Nous vous invitons à réaliser vos règlements par virements à l'intention du CD54-55 de la façon suivante :

**N° de l'action
N° du club**

**Exemple : FORM_JUGE_01_GAF_20252026 /
44054.167**

Merci de ne pas utiliser le même virement pour régler plusieurs actions.